

11-JUI-2003

GROUPE 1 HERBICIDE

Herbicide  
**ACHIEVE® 40DG**

USAGE AGRICOLE

HERBICIDE DE POSTLEVÉE POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES ANNUELLES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ DUR, LE BLÉ D'HIVER, L'ORGE, LE TRITICALE, LE SEIGLE DE PRINTEMPS, LE SEIGLE D'HIVER ET CERTAINES GRAMINÉES FOURRAGÈRES

VENTE AUTORISÉE POUR L'EMPLOI AU MANITOBA, EN SASKATCHEWAN, EN ALBERTA, DANS LA RÉGION DE PEACE RIVER, LE DISTRICT D'OKANAGAN ET LES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

**GARANTIE :**

Tralkoxydime.. ..... 40 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION **22900**  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**CONTENU NET: 2 Kg, 4Kg, 8 Kg, Vrac**

**Syngenta protection des cultures Canada, inc.**  
140 Research Lane  
Research Park, University of Guelph  
Guelph, Ontario N1G 4Z3

Avis de modification

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## AVIS À L'ACHETEUR

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

## PREMIERS SOINS

**En cas de contact avec les yeux**, rincer **IMMÉDIATEMENT** à grande eau claire pendant 10 à 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux. **En cas d'ingestion**, ne pas provoquer le vomissement; consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. **En cas de contact avec la peau**, laver avec du savon et de l'eau. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux **IMMÉDIATEMENT**. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. Les symptômes sont probablement ceux de la dépression du SNC (système nerveux central). Éviter les dépresseurs du système respiratoire, à moins d'indication contraire.

## PRÉCAUTIONS

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif par ingestion.

Peut irriter la peau et les yeux. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas porter de lentilles cornéennes pendant l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas fumer, manger ni boire pendant l'emploi de ce produit.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (nitrile), des lunettes antiéclaboussures, des bottes et une combinaison pendant le mélange, le chargement et l'application, ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement.

Laver les gants à fond avec de l'eau avant de les enlever, quelle que soit l'activité en cours.

Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer.

Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org](http://www.cropro.org).

## PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

**Application terrestre :** Ne pas appliquer à moins de 15 mètres des zones non cultivées.

**Application aérienne :** Ne pas appliquer à moins de 50 mètres des zones non cultivées. Les zones non cultivées incluent les eaux poissonneuses, les terres humides (cuvettes, marécages, etc.) et les habitats fauniques (haies, droits de passage, etc.). Éviter la dérive vers d'autres cultures et les endroits non ciblés.

## ENTREPOSAGE

Conserver dans un endroit frais et sec, hors de la portée des enfants et des animaux et à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des engrais. Garder tout produit non utilisé dans son contenant d'origine hermétiquement fermé. **Toujours entreposer les paquets au sec.** Ce produit n'est pas affecté par le gel.

## NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Suivre à la lettre les directives de sécurité avant de manipuler le produit. Récupérer le produit renversé au moyen d'un balai et d'une pelle et le déposer dans un contenant hermétique. En cas de déversement sur un plancher ou une surface dure, nettoyer la surface avec du détergent et de l'eau, puis rincer. Sur le sol, ramasser la terre contaminée et le produit. Si le produit est propre, il peut être utilisé, autrement suivre les directives d'ÉLIMINATION.

## ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## ÉLIMINATION DU CONTENANT

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

® ACHIEVE est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE	1	HERBICIDE
--------	---	-----------

Herbicide  
**ACHIEVE® 40DG**

USAGE AGRICOLE

HERBICIDE DE POSTLEVÉE POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES ANNUELLES DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS, LE BLÉ DUR, LE BLÉ D'HIVER, L'ORGE, LE TRITICALE, LE SEIGLE DE PRINTEMPS, LE SEIGLE D'HIVER ET CERTAINES GRAMINÉES FOURRAGÈRES

VENTE AUTORISÉE POUR L'EMPLOI AU MANITOBA, EN SASKATCHEWAN, EN ALBERTA, DANS LA RÉGION DE PEACE RIVER, LE DISTRICT D'OKANAGAN ET LES TERRASSES DE CRESTON EN COLOMBIE-BRITANNIQUE ET DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

**GARANTIE :**

Tralkoxydime.. ..... 40 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET CI-JOINT AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

ATTENTION



POISON

**AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION **22900**  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Syngenta protection des cultures Canada, inc.**  
140 Research Lane  
Research Park, University of Guelph  
Guelph, Ontario N1G 4Z3

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## AVIS À L'ACHETEUR

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition.

## PREMIERS SOINS

**En cas de contact avec les yeux**, rincer **IMMÉDIATEMENT** à grande eau claire pendant 10 à 15 minutes. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux. **En cas d'ingestion**, ne pas provoquer le vomissement; consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre antipoison. **En cas de contact avec la peau**, laver avec du savon et de l'eau. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux **IMMÉDIATEMENT**. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique en cas d'ingestion et/ou de contact avec la peau ou les yeux. Les symptômes sont probablement ceux de la dépression du SNC (système nerveux central). Éviter les dépresseurs du système respiratoire, à moins d'indication contraire.

## PRÉCAUTIONS

### GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif par ingestion.

Peut irriter la peau et les yeux. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas porter de lentilles cornéennes pendant l'utilisation de produits chimiques.

Ne pas fumer, manger ni boire pendant l'emploi de ce produit.

Porter des gants résistants aux produits chimiques (nitrile), des lunettes antiéclaboussures, des bottes et une combinaison pendant le mélange, le chargement et l'application, ainsi que pendant le nettoyage et l'entretien de l'équipement.

Laver les gants à fond avec de l'eau avant de les enlever, quelle que soit l'activité en cours.

Se laver les mains à fond avec de l'eau et du savon après avoir utilisé ce produit et avant de manger, de boire ou de fumer.

Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni les sources d'approvisionnement en eau.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet [www.cropro.org](http://www.cropro.org).

## PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

**Application terrestre :** Ne pas appliquer à moins de 15 mètres des zones non cultivées.

**Application aérienne :** Ne pas appliquer à moins de 50 mètres des zones non cultivées. Les zones non cultivées incluent les eaux poissonneuses, les terres humides (cuvettes, marécages, etc.) et les habitats fauniques (haies, droits de passage, etc.). Éviter la dérive vers d'autres cultures et les endroits non ciblés.

## ENTREPOSAGE

Conserver dans un endroit frais et sec, hors de la portée des enfants et des animaux et à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale et des engrais. Garder tout produit non utilisé dans son contenant d'origine hermétiquement fermé. **Toujours entreposer les paquets au sec.** Ce produit n'est pas affecté par le gel.

## NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Suivre à la lettre les directives de sécurité avant de manipuler le produit. Récupérer le produit renversé au moyen d'un balai et d'une pelle et le déposer dans un contenant hermétique. En cas de déversement sur un plancher ou une surface dure, nettoyer la surface avec du détergent et de l'eau, puis rincer. Sur le sol, ramasser la terre contaminée et le produit. Si le produit est propre, il peut être utilisé, autrement suivre les directives d'ÉLIMINATION.

## ÉLIMINATION DES PRODUITS INUTILISÉS OU DONT ON VEUT SE DÉPARTIR

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## ÉLIMINATION DU CONTENANT

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)**

## RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'herbicide ACHIEVE 40DG est un herbicide systémique de postlevée pour la suppression sélective de la folle avoine, de l'avoine cultivée spontanée, de la sétaire verte, de la sétaire glauque, de l'échinochloa pied-de-coq et de l'ivraie de Perse dans le blé de printemps, le blé d'hiver, le blé dur, l'orge, le triticale, le seigle de printemps et le seigle d'hiver. L'herbicide ACHIEVE 40DG peut être utilisé pour supprimer les graminées adventices dans la fléole (plantules et culture établie) et dans les graminées fourragères suivantes lorsqu'elles sont cultivées pour la production de semences seulement : agropyre intermédiaire, agropyre à crête, fétuque rouge traçante, brome des prés et brome inerme. L'herbicide ACHIEVE 40DG peut également être utilisé dans l'établissement de l'agropyre velu, de l'Ouest et à chaumes rudes.

## MODE D'EMPLOI

**CULTURES CÉRÉALIÈRES** (blé de printemps, blé d'hiver, blé dur, orge, triticale, seigle de printemps et seigle d'hiver).

L'herbicide ACHIEVE 40DG peut être utilisé dans toutes les variétés de blé de printemps (y compris le blé de printemps de l'Ouest canadien, le blé dur ambré, le tendre blanc de printemps, le blé extra fort, le blé de printemps Canada Prairie) et toutes les variétés d'orge à 2 ou à 6 rangs (variétés brassicoles et d'utilité générale), toutes les variétés de triticale, le seigle de printemps et le seigle d'hiver.

**EST DU CANADA** : L'herbicide ACHIEVE 40DG peut être utilisé **uniquement pour la suppression de la folle avoine** dans le blé de printemps, le blé d'hiver, le blé dur, l'orge et toutes les variétés de triticale, de seigle de printemps et de seigle d'hiver. Veuillez consulter les sections appropriées de cette étiquette pour connaître les doses appropriées et les mélanges en cuve approuvés avec des herbicides contre les mauvaises herbes à feuilles larges.

**CÉRÉALES AVEC LÉGUMINEUSES FOURRAGÈRES ENSEMENCÉES COMME CULTURE INTERCALAIRE** : L'herbicide ACHIEVE 40DG peut être appliqué seul dans les cultures céréalières cultivées avec des légumineuses comme culture intercalaire, telles que la luzerne, le lotier corniculé, le sainfoin commun et le trèfle. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures fourragères intercalaires pendant l'année du traitement; il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi.

## MISES EN GARDE :

Les cultures céréalières tallées peuvent subir des dommages si le traitement est effectué à moins de 48 heures d'un gel. Les cultures céréalières non tallées qui sont exposées à des

températures de 4 °C ou moins dans les 48 heures qui précèdent ou qui suivent l'application peuvent subir des dommages. En présence de conditions défavorables, le fait de mélanger l'herbicide ACHIEVE 40DG avec un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges peut accroître la gravité des dommages à la culture. Les cultures stressées par des maladies foliaires ou par une fertilité faible sont plus susceptibles d'être endommagées par l'herbicide ACHIEVE 40DG.

Ne pas mélanger l'herbicide ACHIEVE 40DG avec un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges lorsqu'on l'applique sur des cultures céréalières cultivées avec des légumineuses fourragères comme culture intercalaire, celles-ci pouvant être abîmées ou détruites. L'herbicide ACHIEVE 40DG peut être mélangé en cuve avec du 2,4-DB pour l'application dans des céréales cultivées avec de la luzerne.

**Ne pas utiliser dans l'avoine cultivée. Éviter la dérive de pulvérisation sur les cultures d'avoine et de maïs.**

**Ne pas ressemer d'avoine ni de maïs pendant au moins 4 semaines après l'application de l'herbicide ACHIEVE 40DG.**

**DÉLAI D'ATTENTE MINIMAL AVANT LA RÉCOLTE :** On peut laisser paître le bétail dans les cultures céréalières immatures ou couper celles-ci pour le foin 16 jours après le traitement. Les grains peuvent être récoltés 60 jours après le traitement. Les pailles mures peuvent être servies au bétail. Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures fourragères intercalaires pendant l'année du traitement; il n'existe pas de données suffisantes pour appuyer un tel emploi.

#### **GRAMINÉES FOURRAGÈRES CHOISIES (PROVINCES DES PRAIRIES SEULEMENT)**

##### **Plantules de fléole cultivées pour la production de semences :**

L'herbicide ACHIEVE 40DG peut être utilisé dans les plantules de fléole cultivées pour la production de semences sans culture-abri, l'année de l'établissement ou le printemps suivant. Appliquer à raison de 0,5 kg/ha au stade de 5 à 6 feuilles de la culture, dans un volume de pulvérisation de 100 L/ha. **MISE EN GARDE :** Il peut se produire certains dommages et une réduction subséquente du rendement de semences, mais cet inconvénient peut être compensé par l'avantage que constitue la réduction de la contamination des semences de fléole par des semences de mauvaises herbes.

Toujours ajouter TURBOCHARGE® à la solution de pulvérisation à raison de 0,5 L pour 100 L d'eau (0,5 % v/v).

##### **Fléole établie :**

L'herbicide ACHIEVE 40DG peut être utilisé dans la fléole établie. Faire une application par année au stade de 5-6 feuilles de la fléole. La culture traitée peut être récoltée ou coupée pour le foin 16 jours après le traitement.

##### **MISE EN GARDE :**

Il peut se produire des dommages à la culture et une réduction subséquente du rendement de matière sèche du fourrage si l'application est effectuée avant le stade de 5 feuilles de la culture, si le volume d'eau est inférieur à 100 L/ha, ou si la culture subit un stress.

L'herbicide ACHIEVE 40DG peut être utilisé dans l'agropyre intermédiaire, l'agropyre à crête, la fétuque rouge traçante, le brome des prés et le brome inerme (cultivés pour les semences, établis ou au stade de plantules) cultivés en monoculture ou avec une culture céréalière intercalaire. L'herbicide ACHIEVE 40DG peut également être utilisé dans l'établissement de l'agropyre velu, de l'Ouest et à chaumes rudes. On peut s'attendre à des dommages à la culture ou à une légère réduction du rendement après le traitement l'année de l'établissement; toutefois, ces dommages sont transitoires et la culture se rétablit l'année suivante.

#### MISES EN GARDE :

Ne pas mélanger l'herbicide ACHIEVE 40DG avec d'autres herbicides pour l'application dans ces graminées fourragères. \*Pour les graminées fourragères seulement, appliquer l'herbicide ACHIEVE 40DG avant le tallage des mauvaises herbes. Les traitements effectués après le tallage des mauvaises herbes peuvent produire un désherbage insuffisant à cause de la faible concurrence exercée par la culture, par comparaison avec une culture céréalière.

#### MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

Pour de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide ACHIEVE 40DG sur des mauvaises herbes en pleine croissance. Les mauvaises herbes qui lèvent après l'application de l'herbicide ACHIEVE 40DG ne seront pas supprimées.

CULTURE	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES (échelle ZADOKS ou BBCH)	DOSE DE L'HERBICIDE ACHIEVE 40DG	DOSE DE TURBOCHARGE
BLÉ DUR ORGE TRITICALE SEIGLE	FOLLE AVOINE, AVOINE SPONTANÉE	1-6 feuilles (11,20 à 14,22)	0,5 kg/ha	0,5 L/100 L de solution à pulvériser (0,5 % v/v)
	SÉTAIRE VERTE, SÉTAIRE GLAUQUE	1-5 feuilles (11,20 à 14,21)		
	ÉCHINOCHLOA PIED- DE-COQ IVRAIE DE PERSE	1-4 feuilles (11 à 14)		
CERTAINES GRAMINÉES FOURRAGÈRES	FOLLE AVOINE, AVOINE SPONTANÉE, SÉTAIRE VERTE, SÉTAIRE GLAUQUE, IVRAIE DE PERSE	1-4 feuilles (11 à 14)		

On obtient une suppression optimale des mauvaises herbes et un rendement correspondant de la culture lorsque les graminées sont éliminées avant que leur tallage n'ait débuté. Voir l'illustration.

\*Insérer l'illustration ici.

#### MISES EN GARDE :

Les graminées vivaces comme le chiendent ne seront pas supprimées.

Les graminées sensibles traitées par l'herbicide ACHIEVE 40DG cessent de se développer peu de temps après l'application, mais peuvent prendre jusqu'à deux semaines pour mourir complètement.

Lorsque les graminées adventices sont stressées par une sécheresse, la chaleur, une fertilité faible, un excès d'eau ou des températures froides prolongées, l'efficacité du traitement risque d'être réduite ou retardée puisque ces graminées ne sont pas en période de croissance active. Il peut se produire des échappées de traitement ou un nouveau tallage si l'application est effectuée dans des conditions de stress prolongé. On obtiendra un désherbage optimal si l'application de l'herbicide ACHIEVE 40DG est retardée jusqu'à ce que les conditions de stress soient terminées et que les mauvaises herbes aient repris leur croissance active.

L'herbicide ACHIEVE 40DG n'est pas affecté par la pluie si celle-ci tombe une heure ou plus après le traitement.

## **MÉLANGES EN CUVE DE L'HERBICIDE ACHIEVE 40DG AVEC DES HERBICIDES CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES**

Employé seul, l'herbicide ACHIEVE 40DG ne supprime pas les mauvaises herbes à feuilles larges. Pour une suppression à large spectre des graminées annuelles et des feuilles larges, l'herbicide ACHIEVE 40DG peut être mélangé en cuve avec : 2,4-D Ester, MCPA Ester, 2,4-DB ( EMBUTOX<sup>®</sup> 625, CALIBER<sup>®</sup> 400), ATTAIN<sup>®</sup>, BUCTRIL<sup>®</sup>M, BUCTRIL<sup>®</sup> M GEL, PARDNER<sup>®</sup>, THUMPER<sup>®</sup>, LONTREL<sup>®</sup>, CURTAIL<sup>®</sup> M, PRESTIGE<sup>®</sup>, OKAY<sup>®</sup> 450M ou les produits à base de dichlorprop/2,4-D Ester (ESTAPROP<sup>®</sup>, TURBOPROP<sup>®</sup> Dichlorprop-D, etc.). **Lire l'étiquette de l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges pour connaître les mauvaises herbes supprimées.**

### **MISES EN GARDE :**

Lire et suivre à la lettre les directives et précautions d'emploi figurant sur l'étiquette des produits d'association à mélanger avec l'herbicide ACHIEVE 40DG. Noter également sur l'étiquette des autres produits d'association, toutes les restrictions et conseils relatifs à l'environnement, tels que la résistance au lessivage par la pluie et les températures de traitement maximales.

Si on utilise un volume d'eau réduit, les mélanges en cuve avec les produits BUCTRIL M, THUMPER ou PARDNER peuvent causer des dommages initiaux, notamment la brûlure de la pointe. Ces dommages n'ont cependant pas d'effet négatif sur la maturité de la culture ni sur le rendement.

Ne pas mélanger l'herbicide ACHIEVE 40DG avec un herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges (figurant au tableau) lorsqu'on l'applique sur des cultures céréalières cultivées avec des légumineuses fourragères comme culture intercalaire, celles-ci pouvant être abîmées ou détruites. L'herbicide ACHIEVE 40DG peut être mélangé en cuve avec du 2,4-DB pour l'application dans des céréales cultivées avec de la luzerne. Ce mélange peut cependant causer des dommages passagers à la luzerne et au blé. La dose de 2,4-DB ne doit pas dépasser 2 L/ha (pour 625 g d'i.a. 2,4-DB au litre). Le volume d'eau minimal est de 100 L/ha dans les céréales et de 125 L/ha dans les légumineuses fourragères. Les mélanges avec ATTAIN ou PRESTIGE peuvent causer des dommages temporaires à la culture s'ils sont appliqués avant le stade de 4 feuilles, mais le rendement n'est normalement pas affecté. Ces mélanges peuvent fournir un degré de suppression de la folle avoine inférieur à celui de l'herbicide ACHIEVE 40DG utilisé seul.

Certains mélanges en cuve homologués, en particulier avec des produits à base de 2,4-D Ester/dichlorprop, peuvent causer des dommages temporaires à la culture en présence de conditions climatiques extrêmes ou si la culture souffre d'un stress causé par un degré d'humidité inadéquat ou anormalement élevé, ou par des températures extrêmes. L'orge peut être abîmé par les mélanges avec 2,4-D Ester/dichlorprop et BUCTRIL M plus MCPA.

**Ne pas mélanger avec les formulations amines de 2,4-D ou avec les formulations amines de MCPA ni avec aucun autre herbicide, insecticide, fongicide, solution fertilisante ni adjuvant non recommandé sur cette étiquette, à défaut de quoi une suppression insatisfaisante des graminées et/ou des dommages inacceptables à la culture pourraient survenir.**

Les herbicides qui ne sont pas recommandés sur cette étiquette pour le mélange en cuve avec l'herbicide ACHIEVE 40DG peuvent être appliqués séparément, en séquence. Toujours appliquer l'herbicide ACHIEVE 40DG en premier et attendre au moins 7 jours après l'application de l'herbicide ACHIEVE 40DG avant d'appliquer l'autre herbicide. Les herbicides recommandés pour le mélange en cuve avec l'herbicide ACHIEVE 40DG peuvent aussi être appliqués séquentiellement, soit avant, soit après l'application de l'herbicide ACHIEVE 40DG.

#### **MÉLANGES EN CUVE DE L'HERBICIDE ACHIEVE 40DG AVEC UN INSECTICIDE**

L'herbicide ACHIEVE 40DG, seul ou en association avec BUCTRIL M, peut être mélangé en cuve avec l'insecticide MATADOR® 120EC ou DECIS® fluidifiable pour supprimer les mauvaises herbes et les insectes en un seul passage. Toujours ajouter l'insecticide MATADOR 120EC ou DECIS fluidifiable dans la cuve du pulvérisateur après les herbicides, mais avant l'ajout de TURBOCHARGE.

Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les directives particulières quant au mode d'emploi, aux mesures de précaution ou à la manipulation du produit.

**DOSE D'EMPLOI :** Appliquer l'herbicide ACHIEVE 40DG à raison de 0,5 kg/ha dans 50-100 L d'eau à l'hectare. Une caisse de l'herbicide ACHIEVE 40DG (2 contenants de 4 kg chacun) + TURBOCHARGE permettent de traiter 16 hectares (40 acres).

Une caisse de l'herbicide ACHIEVE 40DG Extra Gold (1 contenant de 4 kg de l'herbicide ACHIEVE 40DG + 1 contenant de TURBOCHARGE + 1 contenant de BUCTRIL M) permet de traiter 8 hectares (20 acres).

**Note :** La quantité de TURBOCHARGE incluse dans la caisse est la quantité requise pour 100 L/ha de solution à pulvériser. Si on utilise un volume moindre, réduire la quantité de TURBOCHARGE en conséquence. Toujours ajouter TURBOCHARGE à la solution de pulvérisation à raison de 0,5 L pour 100 L d'eau (0,5 % v/v). L'emploi d'une dose erronée de TURBOCHARGE peut produire un désherbage insatisfaisant ou des dommages à la culture. Voir les sections DIRECTIVES DE MÉLANGE et DIRECTIVES D'ÉPANDAGE.

<b>POUR TOUS LES MÉLANGES EN CUVE, UTILISER 0,5 kg/ha DE L'HERBICIDE ACHIEVE 40DG, PLUS :</b>		
<b>HERBICIDE CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES</b>	<b>DOSE MAXIMALE, HERBICIDE CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES</b>	<b>REMARQUES</b>
BUCTRIL M	1 L/ha	On peut aussi ajouter du MCPA Ester à ce mélange pour améliorer la suppression de certaines espèces à feuilles larges (ortie royale, canola spontané). Consulter l'étiquette de BUCTRIL M pour les doses de MCPA Ester recommandées. La suppression de la sétaire verte peut être réduite si on utilise le mélange avec BUCTRIL M et MCPA Ester.
BUCTRIL M GEL	1 sac hydrosoluble/4 ha	
ATTAIN	ATTAIN A 0,6 L/ha + ATTAIN B 1 L/ha	Ne pas appliquer avant le stade de 4 feuilles de la culture, à défaut de quoi des dommages temporaires pourraient survenir, particulièrement aux endroits où les bandes traitées se chevauchent.
PARDNER	1 L/ha	
PRESTIGE	PRESTIGE A 0,8 L/ha + PRESTIGE B 2,0 L/ha	Utiliser dans l'orge de printemps et le blé de printemps seulement. Appliquer en postlevée, quand les mauvaises herbes sont au stade de plantules (2-4 feuilles) et que le blé de printemps (sauf le blé dur) et l'orge de printemps sont au stade de 3 feuilles ou juste avant le stade de l'émergence de la feuille étendard. Ne pas appliquer après le stade de l'émergence de la feuille étendard. <b>NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS.</b>
THUMPER	1 L/ha	
Dichlorprop/2,4D Ester	1,75 L/ha (pour 600 g i.a. dichlorprop/2,4-D Ester/L)	Pour optimiser la sécurité de la culture, ne pas appliquer avant le stade de 4 feuilles de la culture, conformément aux directives de l'étiquette du dichlorprop/2,4-D.
2,4-DB	2,0 L/ha (pour 625 g i.a. 2,4-DB/L)	Ne pas appliquer avant le stade de 5 feuilles de la culture, à défaut de quoi la culture pourrait subir des dommages temporaires.

POUR TOUS LES MÉLANGES EN CUVE, UTILISER 0,5 kg/ha DE L'HERBICIDE ACHIEVE 40DG, PLUS :		
HERBICIDE CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES	DOSE MAXIMALE, HERBICIDE CONTRE LES MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES	REMARQUES
2,4-D Ester	0,9 L/ha (pour 600 g i.a. 2,4-D/L)	Ne pas appliquer avant le stade de 4 feuilles de la culture, à défaut de quoi la culture pourrait subir des dommages temporaires, particulièrement aux endroits où les bandes traitées se chevauchent.
MCPA Ester	1,12 L/ha (pour 500 g i.a. MCPA/L)	
LONTREL 360 + MCPA Ester ou CURTAIL M	0,28 L/ha + 1,12 L/ha (pour 500 g i.a. MCPA/L)  2 L/ha	Appliquer entre le stade de 3 feuilles déployées et l'apparition de la feuille étendard de la culture. NE PAS appliquer après le stade de 6 feuilles de la culture.
MATADOR 120EC	63-83 mL/ha	Ce mélange est destiné à la suppression de la folle avoine et des sauterelles seulement. On observe parfois une baisse de la suppression de la sétaire verte et glauque lorsque l'insecticide MATADOR 120EC est utilisé en association avec l'herbicide Achieve 40DG. Ne pas appliquer ce mélange du haut des airs.
OKAY 450M	1,25 L/ha	Pour l'emploi dans le blé de printemps, le blé dur et l'orge seulement.
DECIS Fluidifiable	120 mL/ha	

## DIRECTIVES DE MÉLANGE

Suivre les directives de mélange ci-dessous pour ajouter l'herbicide ACHIEVE 40DG dans la cuve du pulvérisateur.

- N'utiliser que des pulvérisateurs en bon état et munis d'un agitateur à haut rendement. S'assurer que le pulvérisateur et la cuve ont été nettoyés conformément aux directives de l'étiquette du produit utilisé avant l'herbicide ACHIEVE 40DG. N'utiliser que de l'eau propre dans la solution de pulvérisation. **S'assurer que** tous les **filtres** directs et les **tamis** de buse du pulvérisateur sont de **50 mailles ou moins**. Les tamis de 80 mailles ou plus ne devraient pas être utilisés.
- Commencer à remplir la cuve du pulvérisateur ou la chambre de prémélange avec de l'eau propre et mettre l'agitateur en marche. **L'agitation doit se poursuivre pendant tout le processus de mélange et de pulvérisation**

3. Une fois la cuve du pulvérisateur ou la chambre de prémélange pleine aux trois quarts d'eau, ajouter **lentement** l'herbicide ACHIEVE 40DG. Ne pas élargir l'ouverture du contenant de l'herbicide ACHIEVE 40DG. Retirer le tamis de l'accès au remplissage de la cuve avant d'y ajouter l'herbicide ACHIEVE 40DG. (NOTE: l'herbicide ACHIEVE 40DG doit être ajouté directement dans la cuve du pulvérisateur par l'accès au remplissage de la cuve et **non par les systèmes d'injection ou de trémie**, si les pulvérisateurs en sont dotés). Pour optimiser la dispersion, dans le cas de cuves peu profondes avec 60 cm (24 po) et moins de liquide, ajouter l'herbicide ACHIEVE 40DG près de l'agitateur, le plus loin possible de la sortie au bas de la cuve. Si on doit utiliser plus d'une caisse de l'herbicide ACHIEVE 40DG, ajouter toutes les caisses de l'herbicide ACHIEVE 40DG avant l'ajout d'autres produits ou de TURBOCHARGE.
4. Après avoir fini d'ajouter l'herbicide ACHIEVE 40DG, attendre au moins une minute pour permettre une complète dispersion des granules. Si l'on utilise de l'eau froide de puits artésien, une période accrue d'agitation peut être requise pour permettre de disperser complètement l'herbicide ACHIEVE 40DG.
5. Si on utilise un mélange en cuve, ajouter ensuite l'herbicide contre les mauvaises herbes à feuilles larges.
6. Ajouter TURBOCHARGE en dernier, puis continuer de remplir la cuve avec de l'eau jusqu'au niveau voulu. (NOTE : TURBOCHARGE doit être ajouté directement dans la cuve du pulvérisateur par l'accès au remplissage de la cuve et **non par les systèmes d'injection ou de trémie**, si les pulvérisateurs en sont dotés.

## DIRECTIVES D'ÉPANDAGE

### Directives pour l'épandage terrestre :

1. Appliquer dans un volume de 50 à 100 L/ha et à une pression de 275 kPa afin d'assurer une dispersion appropriée et d'obtenir les caractéristiques et la performance souhaitées de l'herbicide ACHIEVE 40DG. Ne pas utiliser les pulvérisateurs SPRAFOIL<sup>MC</sup>, à défaut de quoi des problèmes de mélange et/ou des dommages inacceptables à la culture peuvent survenir.
2. On recommande l'emploi de buses à jet éventail à 80° ou 110° pour une couverture optimale. Ne pas utiliser de buses à miroir ni d'applicateur par gouttelettes contrôlées. Les buses peuvent être orientées à un angle de 45° vers l'avant afin d'améliorer la pénétration du feuillage et de fournir une meilleure couverture. S'assurer que tous les filtres directs et les tamis de buse du pulvérisateur sont de 50 mailles ou moins. Les tamis de 80 mailles ou plus ne devraient pas être utilisés.
3. Toujours s'assurer que l'agitation se poursuit sans interruption jusqu'à la fin du traitement, même si celui-ci est interrompu pendant de courts moments. **Si l'agitation est interrompue pendant plus de 5 minutes, rétablir la suspension en faisant fonctionner l'agitateur au maximum avant de reprendre la pulvérisation. Ne pas commencer l'épandage avant que la suspension ne soit parfaitement reconstituée. Une fois mélangé, l'herbicide ACHIEVE 40DG doit être appliqué le jour même.**
4. Une fois la pulvérisation terminée et avant d'utiliser d'autres produits, voir à ce que la cuve

du pulvérisateur soit rincée à fond à l'eau propre afin d'éliminer tout résidu de l'herbicide ACHIEVE 40DG. L'utilisation d'une laveuse à pression et l'ajout d'un détergent ou d'AGRAL 90 à l'eau de rinçage améliorent l'élimination des résidus.

### Directives pour l'épandage aérien :

1. **Appliquer dans un volume de 30 à 45 L/ha et à une pression de 140 à 275 kPa afin d'assurer une dispersion appropriée et d'obtenir les caractéristiques et la performance souhaitées de l'herbicide ACHIEVE 40DG.**
2. **On recommande l'emploi de buses à jet éventail à 80° ou 110° pour une couverture optimale. Ne pas utiliser de buses à miroir ni d'applicateur par gouttelettes contrôlées. S'assurer que tous les filtres directs et les tamis de buse du pulvérisateur sont de 50 mailles ou moins.** Les tamis de 80 mailles ou plus ne devraient pas être utilisés.
3. Toujours s'assurer que l'agitation se poursuit sans interruption jusqu'à la fin du traitement, même si celui-ci est interrompu pendant de courts moments. **Si l'agitation est interrompue pendant plus de 5 minutes, rétablir la suspension en faisant fonctionner l'agitateur au maximum avant de reprendre la pulvérisation. Une fois mélangé, l'herbicide ACHIEVE 40DG doit être appliqué le jour même.**
4. Ne pas appliquer l'herbicide ACHIEVE 40DG si le vent souffle à plus de 13 km/h. Cette précaution évite la dérive vers des endroits non ciblés.
5. **Ne pas** appliquer l'herbicide ACHIEVE 40DG si on cultive de l'avoine dans un champ adjacent, dans la direction où le vent souffle.
6. Une fois la pulvérisation terminée et avant d'utiliser d'autres produits, voir à ce que la cuve du pulvérisateur soit rincée à fond à l'eau propre afin d'éliminer tout résidu de l'herbicide ACHIEVE 40DG. L'utilisation d'une laveuse à pression et l'ajout d'un détergent ou d'AGRAL 90 à l'eau de rinçage améliore l'élimination des résidus.
7. **NE PAS APPLIQUER à moins de 50 mètres d'un endroit non cultivé.** Ceci inclut les eaux poissonneuses, les terres humides (cuvettes, marécages, etc.) et les habitats fauniques (haies, droits de passage, etc.).

### Directives génériques pour l'épandage aérien – Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur cette étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Appliquer uniquement à la dose recommandée sur cette étiquette. Si aucune dose n'est précisée pour l'application par avion pour un usage particulier, ce produit ne peut être appliqué avec quel que type d'équipement aérien que ce soit.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

### **Mises en garde concernant l'utilisation**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans les *Exigences relatives aux connaissances fondamentales requises pour la formation sur les pesticides au Canada, Modules Épandage aérien et Tronc commun* (élaborées par l'ACRCP) doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les plans d'eau, quels qu'ils soient. Éviter que la dérive n'atteigne un plan d'eau ou tout autre endroit non visé. Respecter les zones tampons recommandées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantation brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques prémélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Se conformer aux précautions les plus restrictives si les précautions concernant l'opérateur sont plus strictes que les recommandations figurant à la section de l'étiquette qui porte sur l'application au sol.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

### **Précautions propres au produit**

Lire attentivement l'étiquette et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant ou obtenir des conseils techniques après du distributeur ou d'un conseiller agricole provincial. L'application de ce produit spécifique doit être conforme aux normes suivantes :

Volume : Appliquer la dose recommandée dans un volume de pulvérisation d'au moins 30 litres à l'hectare.

Consulter les PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES pour des détails additionnels.

## Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'herbicide ACHIEVE 40DG, herbicide du groupe 1. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide ACHIEVE 40DG et à d'autres herbicides du groupe 1. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

### **Pour retarder la résistance à l'herbicide :**

Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide ACHIEVE 40DG ou les herbicides du même groupe 1 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.

Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec les représentants de Syngenta protection des cultures Canada, inc. au 1-800-665-9250 (ouest du Canada) ou au 1-800-459-2422 (est du Canada) ou au [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca)

- ® ACHIEVE, AGRAL, MATADOR and TURBOCHARGE sont des marques déposées d'une compagnie du groupe Syngenta.  
BUCTRIL, PARDNER, THUMPER, ESTAPROP, EMBUTOX sont des marques déposées du Groupe Aventis.  
TURBOPROP and CALIBER sont des marques déposées de United Agri Products.  
DECIS est une marque déposée de Roussel Uclaf.  
ATTAIN, LONTREL and CURTAIL sont des marques déposées de Dow AgroSciences.  
Okay est une marque déposée de Nufarm
- ™ SPRAFOIL est une marque de commerce de D & W Industries.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.